

Le métier. *L'assistant de service social intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés familiales, professionnelles, financières, scolaires ou médicales. Il leur apporte une aide et un soutien, aussi bien psycho-social que matériel, pour les inciter à trouver ou à retrouver une autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Il intervient aussi auprès des groupes dans les quartiers, des services sociaux...*

L'AS est tenu au secret professionnel et dans le cadre de ses missions, il doit réussir à instaurer une relation de confiance avec ses interlocuteurs.

Quatre missions principales relèvent de sa compétence : l'évaluation de la situation des intéressés ; le conseil et l'orientation des personnes en difficultés ; l'accompagnement des personnes sur la base d'un projet ; la participation au développement social local.

Assistant
de **service
social** (AS)

irts
languedoc-roussillon
institut régional du travail social

Domaines d'activités. Les domaines et secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. On compte plus de 39 000 assistants de service social employés par les collectivités locales (départements et communes) ; l'Etat (ministère de la cohésion sociale, de l'Education nationale, de la justice...) ; des établissements publics (hôpitaux...) ; les organismes de protection sociale (caisse de sécurité sociale, d'allocation familiales, de retraite) ; des entreprises industrielles et commerciales privées ou publiques ; des associations du secteur sanitaire et social.

Assistant de **service social**

Diplôme d'Etat de niveau III / Formation sur 3 ans / à Montpellier ou Perpignan

Pour candidater

. Conditions d'accès

Pour entrer en formation, le candidat doit être titulaire soit :

- du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation
- d'un titre ou diplôme admis en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités, ou du DAEU
- d'un diplôme d'Etat du secteur social ou paramédical au moins de niveau IV (détail sur notre site internet)
- de l'examen de niveau organisé chaque année par la DRASS

. Calendrier

Du fait du nombre important de candidatures, le calendrier de sélection s'étale sur une année scolaire.

Inscription > septembre à mi-novembre
Concours écrit > décembre
Epreuves orales > entre janvier et avril
Résultats > juin
Rentrée > septembre

Une formation théorique et pratique

> 1740 heures de formation théorique :

- 1 unité de formation principale (460 h.), sur les théories et pratiques de l'intervention en service social ;
- 7 unités de formation contributives (880 h.) :
 - . Philosophie de l'action, éthique (120 h.)
 - . Droit (120 h.)
 - . Législation et politiques sociales (160 h.)
 - . Sociologie, anthropologie, ethnologie (120 h.)
 - . Psychologie, sciences de l'éducation, communication (120 h.)
 - . Economie, démographie (120 h.)
 - . Santé (120 h.)
- 200 h. d'approfondissement
- 200 h. de préparation au diplôme

> 12 mois de formation pratique dans différents services sociaux (collectivités publiques, administrations, associations...)

Ce diplôme est délivré par le ministère des Affaires sociales. Cette formation est définie par l'arrêté du 29 juin 2004. Elle est financée par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon.

Statut étudiant : carte d'étudiant, mutuelle étudiante, bourse possible sous conditions de ressources...

+ d'infos

www.irts-lr.fr

04 67 07 02 30 / contactmontpellier@irts-lr.fr

> Inscription au concours d'entrée uniquement en ligne

- > Toutes les infos nécessaires actualisées (dates, procédures, frais de sélection, d'inscription et de scolarité, résultats...)
- > Modalités particulières (allègements, VAE, double certification).
- > Autres : compléments d'infos sur le métier, annales du concours, vie étudiante...

+ d'infos